

Journée de grève et d'action dans l'Éducation nationale à l'appel de plusieurs syndicats dont la FSU

LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 : TOUS À AMIENS!

Pour le maintien du service public d'orientation de l'Éducation nationale (DRONISEP, CIO) et le respect du statut et des missions des PsyEN-EDO et de leur affectation en CIO*. Pour la défense des RASED. Pour une augmentation du recrutement des PsyEN (1er et 2nd degré) permettant de réduire les effectifs pris en charge.

⇒ A 10 heures : Assemblée générale (lieu en cours de confirmation, à préciser dans la semaine)

⇒ A 14 heures, Manifestation : Rendez-vous devant le rectorat d'Amiens pour un cortège visible des personnels « Défense des missions des PsyEN et de leurs services publics pour les élèves et les familles! » avec banderoles, panneaux, chansons, sifflets, tambours et trompettes!

*Les dernières informations PsyEN : <https://www.snes.edu/Info-flash-no-3-du-22-octobre-2018.html>

Information sur le 12 novembre à Amiens : <https://amiens.snes.edu/12-novembre-greve-unitaire.html>

Sommaire :

Page 1 - Actualité du mois

- Défendre notre métier et nos services publics : **Tous à Amiens le 12 novembre!**
- Rappel : Stage PsyEN le 23 novembre à Chauny, avec **Catherine Remermier**
- Elections le 29 novembre : **Activer sa messagerie académique!**

Pages 2 - Votez FSU!

- Bilan de vos élus PsyEN du SNUipp-FSU et du SNES-FSU

Rappel : Stage académique PsyEN Vendredi 23 novembre 2018 - 9h30 à 16h30

(ouvert aux psychologues des 2 spécialités)

Au lycée Gay Lussac, 23 bd Gambetta, 02300 Chauny

Ordre du jour :

. **Nouveau corps, « an 1 » : Elu.e.s et candidat.e.s PsyEN SNUipp/SNES-FSU, bilan de mandat.**

. **PPCR** (nouveaux grades, avancement d'échelon, RDV de carrière...), gestion commune pour les 2 spécialités - **Jessica Campain** (co-secrétaire académique SNES-FSU), **Pierre Ripart** (secrétaire départemental SNUipp-FSU 60)

. **Question de métier : Catherine Remermier** (Membre de l'équipe clinique de l'activité du CNAM, secrétaire générale de la société française de psychologie) « **Déontologie, neurosciences... La place du psychologue dans l'école** »

« La création du corps unique de psychologues de l'Éducation nationale, portée par la FSU depuis sa création en 1992, correspondait aux demandes formulées depuis 1978 par les psychologues scolaires et les CO-Psy. Elle nous invite aujourd'hui à revisiter notre histoire commune, surtout dans le contexte des réformes éducatives actuelles.

Souvent présentés comme deux métiers différents, le rôle des psychologues EDA et EDO est pourtant depuis longtemps confronté aux mêmes questions, rendues plus ou moins vives selon les priorités de l'institution : Dépister ou prévenir ? Contribuer à la compréhension des difficultés d'apprentissages ou orienter vers des voies jugées plus adaptées ? Inclure et prendre en compte les singularités ? Faire un état des lieux de l'existant ou favoriser le développement de chacun ? Se conformer aux injonctions institutionnelles ou affirmer sa déontologie de psychologue ? Les psychologues sont aux prises avec ces dilemmes quotidiens.

Les tentatives d'utilisation de la psychologie « pour que chacun soit à sa place pour le bonheur de tous » ont été nombreuses dans le passé, dans 1^{er} comme dans le 2nd degré. Les courants dominants en psychologie depuis le début du XX^{ème} siècle, ont recouvert les voix d'autres psychologues, qui mettaient le développement de la personnalité de tous et le respect de la personne au centre des préoccupations et de l'action des psychologues.

Aujourd'hui, la diffusion ministérielle des travaux en neuro sciences les présentent comme les nouveaux vecteurs de la compréhension de la cognition, des émotions et des conduites humaines. Les applications qui en sont faites, notamment autour des évaluations, conduisent à transformer les pédagogues en techniciens de la remédiation, au mépris de l'analyse de la complexité et de la singularité de chaque cas qui requiert nécessairement des regards différents et un travail en commun.

Ce positionnement du MEN, niant la part du social dans le développement psychique, amène aussi à vouloir délier la psychologie et la projection dans l'avenir des adolescents, pour confier l'orientation scolaire aux enseignants.

Comment les psychologues de l'Éducation nationale peuvent-ils résister à ces tentatives d'instrumentalisation de la psychologie et des psychologues ? Comment s'appuyer sur les équipes de psychologues pour faire valoir nos conceptions du métier et notre déontologie ? »



Élections professionnelles :

Le scrutin se déroulera du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018 sous forme électronique. La participation de la profession à ce scrutin est un enjeu majeur dans le contexte des attaques du gouvernement contre le paritarisme.

Comment voter? Qui sont vos candidat.e.s PsyEN FSU ? Toutes les informations : <https://www.elections2018-education.fr/voter>

Attention! Pensez à activer votre messagerie académique avant le 29 novembre! N'hésitez pas à nous contacter vous rencontrez un problème!

Vos élus et candidat.e.s PsyEN SNES-FSU et SNUipp-FSU de l'académie d'Amiens



Votez pour les candidat.e.s PsyEN SNUipp-FSU et SNES-FSU !

Il y a juste un an, dès la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation, les premières élections professionnelles ont eu lieu pour désigner leurs délégués du personnel (commissaires paritaires) en CAPA et en CAPN. Pour la CAPA PsyEN de l'Académie d'Amiens, 4 sièges étaient à pourvoir et la liste SNES/SNUIPP-FSU en a remporté 3.

Sur le mandat 2017 - 2018, vos élu.e.s FSU ont participé à 7 réunions de Groupe de Travail ou de CAPA – le 1^{er} rôle des élus y est de vérifier les barèmes et la transparence de la gestion individuelle, de conseiller et d'informer les collègues - et à une audience auprès de la Rectrice (à leur demande). Chacune de ces rencontres a donné lieu à un compte rendu, et toutes les CAPA à une déclaration préalable pointant les difficultés et questions liés à la mise en place du corps, dénonçant l'actualité et rappelant nos positions et nos mandats. Déclarations et compte rendus ont été systématiquement diffusés à l'ensemble des collègues.

La mise en place du PPCR est une nouveauté pour tous les corps. Le "mérite" reste pour l'administration le principal critère d'évolution de carrière. Les avis du Recteur (« excellent » et « très satisfaisant ») sont soumis à un quota que nous avons dénoncé. Nous avons rappelé l'**engagement du PPCR : « tout agent a vocation à traverser 2 grades »**, et mis en avant l'ancienneté générale de service, l'âge de nos collègues et le fait d'être "retraitables" comme critères à prendre en compte pour la hors classe voire la classe exceptionnelle. Nous avons pu faire évoluer quelques situations dans ce sens.

Nous sommes maintenant gérés en un seul corps, ce qui n'a pas manqué de poser des questions : il nous a semblé important qu'un équilibre et une équité existent entre les deux spécialités concernant les gestions de carrière.

- L'histoire de nos corps d'origine est à prendre en compte : les CO-Psy n'accédaient à la hors classe qu'en devenant directeurs de CIO. Ce qui donne un nombre important de PsyEN EDO avec de l'ancienneté, depuis longtemps au 11^{ème} échelon. *Il était prévu un « rattrapage » pour que ces collègues soient promu.e.s à la hors classe, par 2 campagnes exceptionnelles avant la mise en place officielle du corps – engagement non suivi par le nouveau Ministre ! La 2ème campagne n'a pas eu lieu.*

Les PsyEN EDA qui ont été instituteurs avant d'être "PE spécialisés - psychologues scolaires" ont mis de nombreuses années à accéder au 11^{ème} échelon. *Ils avaient pu perdre jusqu'à 2 échelons lors de l'intégration par liste d'aptitude dans le corps des PE !* D'autre part, un certain nombre de PsyEN EDA ont choisi de rester dans leur corps d'origine (PE) et sont détachés PsyEN, *ils sont alors promouvables dans les deux corps. Notre travail régulier ensemble (élus SNUipp/SNES) nous a permis d'articuler tous ces paramètres, de travailler en amont avec les CAPD des 3 départements... Et d'aboutir à un tableau de promotion à l'avantage des 2 spécialités où le corps n'a perdu aucune promotion, ce qui n'a pas été le cas dans bien d'autres académies !*

D'autre part, un certain nombre de PsyEN EDA ont choisi de rester dans leur corps d'origine (PE) et sont détachés PsyEN, ils sont alors promouvables dans les deux corps. **Notre travail régulier ensemble (élus SNUipp/SNES) nous a permis d'articuler tous ces paramètres, de travailler en amont avec les CAPD des 3 départements... Et d'aboutir à un tableau de promotion à l'avantage des 2 spécialités où le corps n'a perdu aucune promotion, ce qui n'a pas été le cas dans bien d'autres académies !**

Côté « 1^{er} degré », beaucoup de nouveautés : Gestion académique, avec un nouvel interlocuteur, le rectorat... Des barèmes utilisés habituellement par le 2nd degré... S'approprier une nouvelle forme de gestion, avec ses avantages et ses inconvénients, penser à l'échelle de l'académie et plus seulement du département a été notre premier travail...

- Mutation interacadémique : un espoir existait chez nos collègues "EDA" de pouvoir muter en tant que psychologues de l'éducation. *Par exemple, l'Oise est le dernier département en taux de sortie pour le premier degré... Force est de constater qu'il est difficile de « quitter » notre académie (zéro PsyEN EDA ont obtenu leur mutation !) Il existe un sentiment d'injustice légitime pour nos collègues qui « payent » la situation du département, de l'académie, ce qui joue sur leurs droits...*

- Mutation intra-académique : la nouveauté pour les "EDA" est une nomination en deux temps, sur une circonscription, puis sur un poste de la circonscription... et avec le nouveau barème. Vos élus SNES/SNUipp ont beaucoup travaillé à comprendre eux même la nouvelle règle et à tenter de l'expliquer aux collègues, face à une administration rectorale elle-même tâtonnante.

- Vos élus SNUipp/SNES sont intervenus régulièrement pour défendre les RASED, revendiquer des dotations en postes E et G, dénoncer le manque de postes de psychologues, demander le remplacement des collègues absents sur leur poste. **Pour la première fois, nous assistons au recrutement de contractuels dans le 1^{er} degré** pour couvrir les postes vacants... *Nos syndicats revendiquent des recrutements par concours à la hauteur des besoins, y compris pour les remplacements !*

Le changement de ministre a marqué l'arrêt du "chantier" de la construction du corps. Bien des engagements pris n'ont pas été suivis pour l'instant. Ce qui empêche bien des dossiers d'avancer au niveau académique : la revendication de réunions et de formations communes aux deux spécialités ; la mise en place d'une passerelle entre EDA et EDO ; la réflexion sur la formation initiale... Les collègues des 2 spécialités sont pénalisés par ce choix politique. Ceux du 2nd degré le sont particulièrement côté indemnités - bloquées aux montants antérieurs pour les psychologues et les directeurs de CIO – ou pour l'accessibilité à la classe exceptionnelle dont ils sont exclus sur le critère de l'ancienneté en REP/REP+ (*prise en compte du lieu d'affectation et non d'exercice*) puisque nommés en CIO !

En lien avec les collectifs académiques et nationaux de PsyEN du SNES et du SNUipp, nous agissons pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des collègues titulaires et contractuels. Nous avons obtenu cette année, que les stagiaires PsyEN en formation à Lille et Paris soient autorisés à faire leur stage en situation dans l'académie d'Amiens.

Enfin, nous nous opposons au transfert des DRONISEP aux régions, ainsi qu'aux projets du Ministère de fermeture des CIO et de modification des missions des PsyEN EDO, et d'instauration d'une conception de l'orientation scolaire uniquement basée sur l'ajustement au marché de l'emploi et ouvrant largement au marché privé l'accompagnement des élèves. Nous dénonçons le discours ministériel préconisant des « bonnes pratiques » et mettant les neurosciences au cœur des débats, en lieu et place de ce qui fait l'essence de notre métier : travailler avec l'humain, interroger la question sociale et s'adresser à l'individu dans sa globalité et dans sa dynamique de parcours.

Enfin, nous nous opposons au transfert des DRONISEP aux régions, ainsi qu'aux projets du Ministère de fermeture des CIO et de modification des missions des PsyEN EDO, et d'instauration d'une conception de l'orientation scolaire uniquement basée sur l'ajustement au marché de l'emploi et ouvrant largement au marché privé l'accompagnement des élèves. Nous dénonçons le discours ministériel préconisant des « bonnes pratiques » et mettant les neurosciences au cœur des débats, en lieu et place de ce qui fait l'essence de notre métier : travailler avec l'humain, interroger la question sociale et s'adresser à l'individu dans sa globalité et dans sa dynamique de parcours.

Enfin, nous nous opposons au transfert des DRONISEP aux régions, ainsi qu'aux projets du Ministère de fermeture des CIO et de modification des missions des PsyEN EDO, et d'instauration d'une conception de l'orientation scolaire uniquement basée sur l'ajustement au marché de l'emploi et ouvrant largement au marché privé l'accompagnement des élèves. Nous dénonçons le discours ministériel préconisant des « bonnes pratiques » et mettant les neurosciences au cœur des débats, en lieu et place de ce qui fait l'essence de notre métier : travailler avec l'humain, interroger la question sociale et s'adresser à l'individu dans sa globalité et dans sa dynamique de parcours.

Pour que nous soyons plus forts ensemble, votez pour la liste FSU! Adhérez au SNUipp-FSU/au SNES-FSU !

Pour une reconnaissance de la place des Psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur : <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article109>